



Scandale à Bangkok : des médicaments gratuits

Par [Marina Forti](#)

Mondialisation.ca, 26 octobre 2007

[Il manifesto](#) 26 octobre 2007

Région : [Asie](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Science et médecine](#)

La Thaïlande est devenue un véritable scandale pour les laboratoires pharmaceutiques mondiaux, à cause de sa politique d'émettre des « licences obligatoires » pour des médicaments qu'elle considère indispensables au service sanitaire national ; elle contourne ainsi les brevets – et réduit de façon drastique ses dépenses. Le dernier cas remonte aux mois de décembre 2006 et janvier 2007, quand le ministère de la santé thaïlandais a annoncé des « licences obligatoires » pour trois médicaments importants, tous catalogables comme essentiels » : *Efavirenz*, produit par *Merck*, et le *Kaletra* des Laboratoires *Abbott*, tous deux anti-rétroviraux (utilisés donc dans les thérapies anti-HIV), et le *Plavix* (un anticoagulant) produit par Sanofi-Aventis. Licence obligatoire signifie que le gouvernement de Bangkok a suspendu l'effet du brevet sur ces médicaments et a autorisé la *Governmental Organization* (Gpo), une industrie pharmaceutique d'état, à produire ou importer son médicament « générique ».

Protéger la propriété intellectuelle (les brevets) est une des obligations à laquelle est tenu tout pays adhérant à l'Organisation Mondiale du Commerce (*OMC/Wto*), et la Thaïlande en fait partie. Mais le brevet, qui couvre un médicament pendant 20 ans, en attribuant à l'entreprise qui l'a créé le monopole sur sa production pour 20 ans, est la principale raison pour laquelle les médicaments coûtent si chers. Avec la décision de ne pas respecter le brevet, Bangkok cependant ne fait rien d' « illégal » : les accords sur la « propriété intellectuelle » (les *Trips* « *Trade-related intellectual property rights* ») autorisent chaque pays individuellement à donner une « licence obligatoire » à des industries nationales pour produire ou importer des médicaments génériques « disjoncteurs » en cas de graves urgences sanitaires : la pandémie du virus Hiv, et du syndrome d'immunodéficience acquise (*Sida*) est sans aucun doute une urgence. La Thaïlande a donc décidé d'utiliser ce droit de dérogation. Il était nécessaire, avait déclaré le ministre de la santé Mongkol na Songkla aux médias : « Nous n'avons pas assez d'argent pour acheter les médicaments nécessaires et sûrs pour nos citoyens ». Du reste, la banque mondiale elle-même avait conseillé au gouvernement de Bangkok de faire usage des licences obligatoires pour continuer son programme sanitaire. En Thaïlande ; en effet, où environ 570 mille personnes vivent avec le sida, le système sanitaire national est arrivé à soigner gratuitement 82 mille personnes – et environ 20 mille patients de maladies cardiovasculaires. Mais ceci pèse sur les caisses de l'Etat, et la différence de prix entre le médicament breveté et son générique est abyssale. *L'Efavirenz* coûtait, avant la licence obligatoire, 1.500 bath (41 dollars) la dose mensuelle ; le *Gpo* thaïlandais est en train de s'équiper pour produire le générique mais, entre temps, il l'importe d'Inde à 22 dollars la dose mensuelle. Quant au *Plavix* le ministère de la santé dit que la réduction de prix (de 70 à 6 bath le comprimé) permettra au service sanitaire d'élargir le nombre de patients soignés gratuitement.

La politique des licences obligatoires a déclenché l'alarme chez les laboratoires pharmaceutiques. La Thaïlande en effet constitue un double précédent : c'est le premier grand marché d'un pays « émergent » qui recourt à cette sauvegarde : prévue par les traités internationaux sur le commerce mais jusqu'ici jamais utilisée (parce que, aussi, les pays les plus forts comme les Etats-Unis ont fait des pressions très fortes sur de nombreux pays africains et asiatiques plus pauvres et politiquement vulnérables pour qu'ils renoncent à ce droit, sous peine de perdre les bénéfices des accords commerciaux bilatéraux avec les Etats-Unis).

En second lieu, c'est le premier pays qui se sert des licences obligatoires non seulement pour les médicaments nécessaires pour faire face à des « urgences », comme le sida, mais aussi pour des situations sanitaires plus normales, comme les maladies cardiovasculaires. C'est pour cela aussi que le geste du gouvernement de Bangkok a été applaudi par des organisations comme *Médecins sans frontières* qui luttent pour l'accès aux médicaments essentiels. Si l'exemple de la Thaïlande était suivi par d'autres pays, ce serait un coup pour les laboratoires pharmaceutiques. Et ceux-ci ont mis en train des pressions très fortes sur le gouvernement thaïlandais pour le convaincre de les retirer. Abbott, par exemple, en mars 2007, a menacé de retirer toutes les demandes présentées en Thaïlande pour enregistrer (et donc mettre sur le marché) ses propres médicaments, y compris une nouvelle version du *Kaletra* appelée *Aluvia*, qui a l'avantage de pouvoir se conserver à température ambiante. En même temps pourtant ces mêmes laboratoires ont commencé à offrir des « ristournes ». En avril Abbott a offert à la Thaïlande et à une quarantaine de pays à bas et moyen revenu, de fournir le *Kaletra* à 1.000 dollars par patient par an, contre les 2.200 dollars courants (en vieille version cependant, pas pour la nouvelle). Merck a offert l'*Efavirenz* à 23 dollars le flacon (se rapprochant des 20 dollars de son générique indien). De toute évidence, *Sanofi* aussi préfère faire quelque réduction plutôt que de perdre le marché thaïlandais. Jusqu'à présent Bangkok ne s'est pas déclarée satisfaite et n'a pas révoqué ses licences obligatoires : « nous voulons voir les laboratoires pharmaceutiques baisser ultérieurement leurs marges de profit, pour distribuer les médicaments à davantage de gens », commentait en avril le ministre Songkla. Il faut dire une chose : sans « licence obligatoires » aucun laboratoire pharmaceutique ne se serait senti en devoir de faire des réductions.

Edition de mercredi 24 octobre 2007 de **il manifesto**

<http://www.ilmanifesto.it/Quotidiano-archivio/24-Ottobre-2007/art30.html>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est [Il manifesto](#)

Copyright © [Marina Forti](#), [Il manifesto](#), 2007

Articles Par : [Marina Forti](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu

responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca